



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est « Buidmat Invest Wallonie » représentée par Monsieur VAN STAPPEN Geert dont les bureaux se trouvent Antwerpsteenweg 1068 à 9041 Oostakker.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Namur, 234 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section K n°1A, 28S, 28V, 34, 35, 36B, 37B, 43C, 47C.

La demande consiste à la démolition de l'habitation existante au numéro 234 chaussée de Namur pour créer une desserte et des emplacements de parking qui desserviront un nouveau bâtiment de +/- 2400 m² implanté sur les parcelles n° 35, 36B et 37 B, derrière le bâtiment existant n°32A chaussée de Namur. Il sera destiné à accueillir un hall industriel d'exposition/stockage, ensemble de bureaux (grossiste voirie et égouttage).

Volume principal : hall de 1938 m², toiture plate 9,86 m de haut, élévations : plinthes béton blanc jusqu'à 3 m de haut, bardage panneaux sandwich vertical gris clair pour le solde.

Volume secondaire : bureaux de 240 m² en (léger) décrochement de la façade avant et latérale droite du volume principal, toiture plate, 7,75 m de haut, élévations : bardage panneaux sandwich vertical gris foncé. Des enseignes rétroéclairées seront apposées aux façades et 1 totem (non éclairé) de 4 m de haut sur 1,4 m de largeur sera installé à l'entrée du site chaussée de Namur. Le projet nécessitera des abattages d'arbres et des modifications du relief du sol.

Au niveau de la parcelle 28S (maison à démolir), tous les arbres seront abattus (19) à l'exception des 12 arbres existants le long de la limite mitoyenne avec le n°238 chaussée de Namur.

Sur toute les limites périphériques du site seront plantés des arbres à haute tiges (64 charmes), les dessertes seront en asphalte et le reste du site extérieur sera destiné à du stockage extérieur et constitué en béton (les matériaux à stocker sont « lourds » et nécessitent un revêtement dur et solide). Le terrain présente une déclivité vers l'arrière, la partie avant (construction du bâtiment) sera déblayée et remblayée sur l'arrière pour aplanir le site.

Les eaux de pluies seront réutilisées et récupérées dans des citernes de temporisation installées sur tout le site : 20 de 20.000 L et 4 de 10.000 L, dont le trop-plein ira à l'égout.

Un axe de ruissellement, situé au fond du site, à proximité de l'E411, sera récupéré dans une cavité (« noue ») de 60 cm de profondeur dont le trop plein sera redirigé suivant le dispositif précité (citernes temporisation-égout).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article suivant du Code du Développement Territorial :

Art. R.IV.40-1. § 1er. 4° la construction, la reconstruction ou la modification de la destination d'un bâtiment en atelier, entrepôt ou hall de stockage à caractère non agricole dont la superficie des planchers est supérieure à quatre cents mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Lionel Gorgemans), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00. Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1^{er} étage, à 1300 Wavre) :

– Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),

– Le 17 juin 2025 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : permisurbanisme@wavre.be. À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 9 juin 2025 et clôturée le 23 juin 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

– par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre ;

– par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 25/006.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 23 juin 2025, au Service Urbanisme.

A Wavre, le 26 mai 2025